



Les perspectives d'emploi dans le Parc National de La Réunion

Combien d'emplois ?

A titre indicatif, le Parc National devrait recruter plus de 90 agents : un peu plus d'une quarantaine de personnes en 2007 et d'une cinquantaine dans les deux années qui suivent.

Quels emplois ?

Le Parc, établissement public national, à la charnière de la conservation et du développement, recrutera une équipe pluridisciplinaire, prioritairement dans la fonction publique nationale et territoriale.

Pour la plupart des postes, des mutations, mises à disposition et détachements d'agents titulaires d'un concours de la fonction publique pourront être effectués.

Des concours déconcentrés seront organisés, au moins pour les premiers recrutements des agents techniques de l'environnement, qui rempliront les fonctions des gardes-moniteurs.

Quelques contractuels ayant une bonne connaissance du terrain et du patrimoine naturel et/ou culturel des Hauts de La Réunion pourront être recrutés en tant que « médiateurs » du patrimoine et être accompagnés dans la préparation à des concours.

Quels métiers ? Quelle organisation ?

Le Parc disposera d'un siège situé dans les Hauts, qui assurera la direction et la gestion de l'établissement public, le fonctionnement de ses instances (Conseil d'administration, bureau, commissions), la coordination de chargés de mission, des équipes territoriales et des relations avec les partenaires. Les équipes seront réparties en trois à cinq secteurs. Elles auront pour mission de piloter les actions scientifiques, de communication et de pédagogie sur le patrimoine naturel et culturel, d'animer la mise en valeur du patrimoine ainsi que l'accueil et la surveillance sur le terrain, et d'apporter un appui à l'aménagement (paysage et architecture, génie écologique), à l'écotourisme et aux loisirs de nature, à l'agriculture (agrienvironnement).

Le Parc recrutera donc, outre son équipe de direction et de gestion, une équipe communication-pédagogie, une douzaine d'ingénieurs spécialisés ou généralistes, une dizaine de techniciens, des animateurs et chargés d'accueil, des gardes-moniteurs et médiateurs.

Quand ?

Le décret de création du Parc National est attendu début 2007, le Conseil d'administration s'installera dans le premier trimestre et devra adopter un schéma d'organisation précis (organigramme et profils de postes) ainsi que le budget de l'établissement public.

Les premiers recrutements seront ceux de l'équipe de direction, et d'ici la fin 2007, trente à quarante postes pourraient être ouverts. Une information sera faite par voie de presse et sur le site web du Parc National. Les candidatures pourront alors être adressées à l'Etablissement Public Parc National.

En résumé, si votre profil est orienté vers la conservation ou la valorisation du patrimoine, et si ces perspectives vous intéressent, augmentez vos chances en vous présentant aux divers concours de la fonction publique.

Tenez-vous informé sur les sites web :

www.ecologie.gouv.fr www.ifore.ecologie.gouv.fr www.reseau-tee.net www.espaces-naturels.fr www.cnfpt.fr